Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Joce Hubert)
Lundi, 29 Septembre 2014 00:00 -

"Le Président des maires des stations classées et communes touristiques dénonce une attaque contre la loi Tourisme de 2006 par le Gouvernement.
Dans le cadre des mesures de simplification concernant la vie des entreprises, le Gouvernement prévoit de prendre par ordonnance des dispositions législatives intéressant le tourisme, notamment des mesures portant sur les offices de tourisme et les stations classées de tourisme.

En souhaitant permettre le classement des intercommunalités, le Gouvernement met à terre toute la politique d'excellence fondée, de longue date, sur la mise en avant des villes phares du tourisme français.

La perspective de donner aux Préfets de région le pouvoir de classer les stations n'est pas acceptable : aujourd'hui, seul le Ministre en charge du Tourisme accorde aux communes leur classement en station classée garantissant un traitement impartial et équitable des dossiers au plan national.

Marc FRANCINA, Président de l'ANMSCCT qui a participé activement à la rédaction de la loi du 14 avril 2006, dénonce une procédure qui évite les débats parlementaires. A l'heure où les Français attendent des réformes améliorant leur quotidien, aucune urgence ne justifie aujourd'hui le recours à cette procédure pour le tourisme".

Consultez la source sur Veille info tourisme: Loi de simplification le tourisme ne doit pas être réformé dans l'urgence et sans débat parlementaire